

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Recu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28/09/2022



ID: 038-213800063-20220919-DELIB58_2022-DE

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

<u>Présents</u>: Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie

BIDOLI, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Martine KOHLY, Sophie BATTARD,

Carin THEYS, Béatrice BON

Pouvoirs: Yannick BOVICS, pouvoir à Thomas SPIEGELBERGER

Sarah WARCHOL, pouvoir à Lucie BIDOLI

Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI

Patrick BARRIER, pouvoir à Martine KOHLY Ludovic BRISE, pouvoir Sidney REBBOAH

Nathalie HAILLEZ, pouvoir à Christelle MEGRET

Fabienne LEBE, pouvoir à Carin THEYS

Absents: Jean-Luc MOLLARD, Célien PARISI

DELIBERATION N° 58/2022 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES **GLAPIGNOLES** »

Monsieur Junior BATTARD, Conseiller Délégué en charge des Conseils de Quartier, explique au Conseil Municipal que lors de la Fête de quartier au Glapigneux, une action de valorisation du cadre de vie a été menée et a consisté à décorer les bacs collectifs de collecte.

Les frais ont été supportés par l'association les « Glapignoles ». Aussi il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de 350 euros au titre des crédits budgétaires alloués pour les actions des conseils de quartiers.

Il est précisé que cette proposition a fait l'objet d'une présentation en commission Culture Patrimoine Vie Associative et Sports du 07 septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 350 euros à l'Association « les Glapignoles » au titre des crédits alloués pour les actions des conseils de quartier.

Cette délibération est adoptée à la majorité, moins 2 abstentions (Carin THEYS, Fabienne LEBE)

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sidney REBBOAF